

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'aménagement du
territoire et de la décentralisation

Direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile océan Indien

**Décision du 28 août 2025
portant désignation des membres de la commission de discipline des personnels
navigants non professionnels auprès du directeur de la direction interrégionale de la
sécurité de l'aviation civile océan Indien**

NOR : ATDA2524377S

(Texte non paru au Journal officiel)

Par décision du directeur de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile océan Indien, en date du 28 août 2025 :

I.- En application du 1° de l'article R. 6530-5 du code des transports, sont nommés membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels auprès du directeur de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile océan Indien, en qualité de représentants de la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien :

1° Membres titulaires :

M. Laurent DEMOUSTIER, président de la commission ;

M. Christophe VERGÉ, suppléant au président de la commission.

2° Membres suppléants :

Mme Sihem BENBRIKA ;

Mme Fanja DUVAL.

II.- En application du 2° de l'article R. 6530-5 du code des transports, sont nommés membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels auprès du directeur de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile océan Indien, en qualité de personnalité compétente en matière de navigation aérienne :

1° Membre titulaire : Mme Aurélie ALBERT ;

2° Membre suppléant : Mme Anne GIACOMETTI-LIZOT.

III.- En application du 3° de l'article R. 6530-5 du code des transports, sont nommés membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels auprès du directeur de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile océan Indien, en qualité de représentants des fédérations nationales des disciplines aéronautiques :

1° Représentant le Conseil national des fédérations aéronautiques et sportives :

a) Membres titulaires :

M. Xavier PROVENZANO ;

M. Bruno TANZILLI.

b) Membres suppléants :

M. Philippe BALLISTE ;

M. Cédric FONTAINE.

2° Représentant la Fédération française aéronautique :

a) Membre titulaire :

M. Cédric FONTAINE.

b) Membre suppléant :

M. Jean-Maurice CADET.

3° Représentant la Fédération française d'hélicoptère :

a) Membre titulaire :

M. Thierry BASSET.

b) Membre suppléant :

M. Stéphane BUY.

4° Représentant la Fédération française de planeur ultra-léger motorisé

a) Membre titulaire :

M. François-Xavier GRONDIN.

b) Membre suppléant :

M. Didier GOULOUMES.

5° Représentant la Fédération française de vol libre :

Membre titulaire : M. Sébastien COUPY.

En application de l'article R. 6530-7 du code des transports, les membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels auprès du directeur de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Océan Indien sont nommés pour une durée de trois ans à compter de la date de publication de la présente décision.

La décision n° 21/0698 du 27 octobre 2021 est abrogée.